Envoyé en préfecture le 22/10/2025
Reçu en préfecture le 22/10/2025
Publié le
ID : 033-243301216-20251021-PLUI_ARRET_5-AU

Dispositions relatives à la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager

- Espace Boisé Classé

Eléments à protéger ou à mettre en valeur au titre de/l'article L 151-19 du code de l'urbanisme

- Arbres isolés
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine
- Boisement (entité boisée, haie, parc, zone tampon)
- Patrimoine bâti
- Entité boisée

Secteur à protéger pour motif écologique au titre de/l'article L 151-23 du code de l'urbanisme

- Zones Humides, Natura2000, ZNIEFF
- Ripisylve ou fossé

Dispositions particulières relatives à la prévention des risques

- Secteur soumis à des risques carrière
- Secteur soumis à des risques d'inondation

Autres Dispositions Réglementaires

- Changement de Destination
- Secteur de diversité commerciale à protéger (L. 151-16)
- Recul des constructions au titre de l'article L111-6 du Code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- Servitude de mixité sociale
- Périmètre OAP

Autres indications

- Constuctions non encore cadastrées

0 250 500 m

Sources : Direction Générale des Finances Publiques. Cadastre MAJ 2021

Communauté de Communes du Créonnais

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PLAN DE ZONAGE
4-5 CREON

Affaire :	Phase :	Echelle :
24-12e	PROJET	1/ 5 000°

PROJET DE PLUi ARRETE par délibération du Conseil Communautaire LE : 21 Octobre 2025	PROJET DE PLUi soumis à ENQUETE PUBLIQUE du ..... au	PLUi APPROUVE par délibération du Conseil Communautaire LE : .....

Communauté de Communes du Créonnais

Agence METAPHORE ARCHITECTURE URBANISME PAYSAGE

38 quai Bacalan
33300 BORDEAUX

Tél : 05 56 29 10 70

Email :
contact@agencemetaphore.fr